

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 2022093	Date d'inspection Le 11 juillet 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire L'Enfant Magique		Numéro de téléphone (506) 789-2220	
Adresse 61 Dover Street Campbellton NB E3N 1P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Je me suis déplacé à la halte scolaire pour faire une inspection de surveillance, mais personne n'était présent à la halte.
- Aucun ratio n'a fut prise.

original signé par
Mona Martin

Le 11 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Marie-Josée Driscoll

Le 11 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date